République française COTE D'OR Canton de POUILLY-EN-AUXOIS Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28

Télécopie: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2011-020 - Séance du 30 juin 2011

Nombre de Conseillers

- Afférents au Conseil: 10

- En exercice: 10

- Qui ont pris part à la délibération: 7

Date de convocation: 23 juin 2011 Date d'affichage: 1^{er} juillet 2011

Acte rendu exécutoire après dépôt en Souspréfecture de BEAUNE et publication ou notification du 01/07/2011

Secrétaire: GUERIN Patrick

Le trente juin deux mille onze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

BERTHOUX Denis, LUCOTTE Jean-Marc, GUERIN Patrick, CHOPIN René, CORNESSE Jean-Pierre, PATRIAT Elisabeth (procuration), QUIGNARD Jean-Pierre

Absents: DESNOYER Fabrice, GIRARD François, PAJOT Marc

Objet: ACCEPTATION CONVENTION CANTINE SCOLAIRE RPI MARCILLY-OGNY

Après avoir pris connaissance de la Convention pour la gestion de la cantine scolaire du RPI de MARCILLY-OGNY,

Le Conseil municipal de CREANCEY, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE les termes de cette convention et la répartition des frais de fonctionnement de la Cantine scolaire du RPI de MARCILLY-OGNY entre les différentes communes concernées,

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme, Le Maire, BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article $1^{\rm cr}$ de la loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT. Acte publié le 20 janvier 2011





